

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 février 1948

La séance est ouverte à trois heures.

GRAINES OLÉAGINEUSES

VERSEMENT DE 50C. LE BOISSEAU AUX PRODUCTEURS
QUI LIVRENT DE LA GRAINE DE LIN À LA
COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ EN 1947-
1948

Le très hon. C. D. HOWE (ministre du Commerce): Je désire vous faire part de certaines mesures qui intéressent les producteurs canadiens d'huiles oléagineuses.

Au cours de la présente campagne agricole, c'est-à-dire 1947-1948, la Commission canadienne du blé achète la graine de lin à raison de \$5 le boisseau pour la meilleure qualité de graine de lin de l'Est et de l'Ouest, livrée à Montréal et Fort-William-Port-Arthur respectivement. Il existe au même plan un prix maximum qui fixe le montant payable aux broyeurs canadiens à l'égard des approvisionnements domestiques. Tout surplus par rapport aux besoins domestiques de graine et d'huile est disponible aux fins d'exportation. Les méthodes commerciales actuelles exigent que ce surplus soit utilisé selon des ententes avec d'autres pays, de manière que le Canada puisse se procurer des approvisionnements d'autres huiles essentielles. En vertu des présents règlements, les producteurs qui ont livré de la graine de lin à la Commission canadienne du blé ont droit à une part des bénéfices nets. Toutefois, on a constaté que cette participation ne saurait constituer une entreprise commerciale bien précise, vu le nombre considérable d'ententes entre divers pays. Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé de calculer et de verser aux producteurs la part qui reviendrait à chacun d'après une norme juste et raisonnable. Cette mesure a le double effet d'établir la part d'intérêt des producteurs à l'égard du lin et de rendre les organismes de l'Etat libres d'utiliser le surplus de graine et d'huile, conformément à des ententes, pour obtenir d'autres huiles essentielles à l'ensemble de l'économie

canadienne. Le Gouvernement a donc accepté la recommandation de la Commission canadienne du blé et autorisera cet organisme à effectuer un versement fixe et définitif de 50c. le boisseau aux producteurs qui ont livré ou livreront de la graine de lin commerciale aux négociants qui agissent à titre d'agents de la Commission durant la campagne agricole de 1947-1948. Environ 6 millions de dollars seront ainsi distribués aux producteurs canadiens.

Les dispositions envisagées pour la manutention et l'écoulement du lin de la campagne dans le plus bref délai possible seront annoncées le plus tôt possible.

Le Gouvernement a aussi l'intention d'autoriser la Commission canadienne du blé à acheter, en 1948-1949, les graines de colza et de tournesol d'après les mêmes normes qu'en 1947-1948, savoir 6c. la livre pour la qualité supérieure dans chaque cas, f. à b. aux points d'expédition désignés par la Commission.

M. MENARY: Est-ce là la réponse à la question que j'ai posée hier au sujet du lin?

Le très hon. M. HOWE: Oui.

LE ROYAUME-UNI

DÉPÔT DES ACCORDS RELATIFS AU BŒUF, AU BACON,
AU FROMAGE ET AUX ŒUFS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Puis-je inviter le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) à déposer copie des marchés récemment conclus avec le Royaume-Uni au sujet du bœuf, du bacon, du fromage et des œufs?

Le très hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je me rendrai volontiers au désir de l'honorable député.

SERVICE DIPLOMATIQUE

CHANGEMENTS CONCERNANT LA SIGNATURE DES
LETTRES DE CRÉANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. RENÉ HAMEL (Saint-Maurice-La-flèche): Monsieur l'Orateur, je désire poser une